



Téléphone : 01 64 04 50 37

Télécopie : 01 64 04 57 80

E-mail : mairie@rebaix.fr

AFFICHAGE

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de REBAIS, sous la présidence de Monsieur Germain TANIÈRE, Maire.

Présents : Germain TANIÈRE — Bleuette DECARSIN – Monique BONHOMME – Richard DESREUMAUX – Jean-Luc LAMBERT – Alain LEMAIRE – Benoît CARRE – Chantal DESCLAUD- THIRIET - Francis ROUSSELOT - Michel JORAND

Absents excusés : Isabelle LAFOLIE – Sylvie ANCELIN - Richard STEHLIN - Aurore TENARDIE
Absents : Jean-Pierre RAVEZ – Céline LAURENT – Priscillia JEANJEAN -- Philippe GENESLAY

- **ADOPTE et SIGNE** le procès-verbal de la précédente réunion
- **APPROUVE** le projet d'étendre l'intérêt communautaire à la création, la gestion, l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des équipements publics affectés aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ;
- **DECIDE** d'appliquer une réduction du prix à la journée A.L.S.H d'un montant de 2.50 € à compter du 1^{er} septembre 2019 pour les enfants dont les parents fournissent le repas et le goûter dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I) dûment signé.
- **APPROUVE** les projets de remplacement de 17 points lumineux pour un montant estimé à 12 836,90 € HT et **SOLLICITE** une subvention auprès du SDESM dans le cadre de la réalisation d'économie d'énergie
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et financière avec le SDESM pour la réalisation d'une fresque en « trompe l'œil » sur un poste de transformation situé rue du Pré Ancel.
- **APPROUVE** l'extension de périmètre du S2e77 sur la totalité du territoire de la communauté de communes Bassée Montois.
- **VOTE** une décision modificative sur le budget primitif 2019
- **DECIDE** d'admettre en non-valeur un produit d'un montant de 400 € sur le budget assainissement.
- **DECIDE** d'intégrer la rue des Vallons dans la voirie communale pour 56 ml , ce qui porte le total de la voirie communale à 12 697 ml.
- **DECIDE** l'aliénation de l'immeuble sis 28 rue Saint Nicolas à Rebaix, cadastré AC 769

Fait à Rebaix, le 10 septembre 2019
Le Maire,




Germain TANIÈRE